

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux de la Maison de la Solidarité au Secours Populaire

Vu la délibération du 21 mai 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux au sein de la Maison de la Solidarité, au Secours Populaire pour la constitution d'une annexe de distribution alimentaire,

Vu le courriel en date du 02 septembre 2022 par lequel le Secours Populaire a sollicité l'extension des jours de mise à disposition des locaux ainsi que l'usage supplémentaire de salle de la Maison de la Solidarité dans le cadre du bon fonctionnement des activités existantes ainsi que du développement de cours de français à l'intention de réfugiés,

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux de la Maison de la Solidarité, au Secours Populaire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la passation de l'avenant n°1 tel que présenté ;**
- **d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **25 OCT. 2022**
Notifié ou publié le : **26 OCT. 2022**